

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 18 BIS

N° 1283

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 1283

présenté par  
M. Guédon, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 18 BIS**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« La composition et le fonctionnement du conseil maritime de façade sont définis par arrêté du ministre chargé de la mer. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence pour définir la composition et le fonctionnement des conseils maritimes de façade.